



Site Natura 2000 Oiseaux - PAYS DES COUZES

Contrat Natura 2000

A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

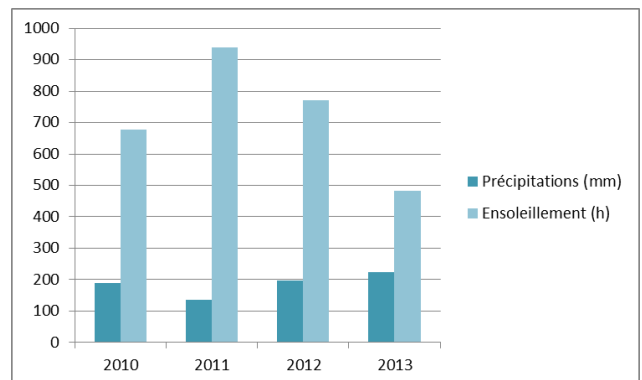
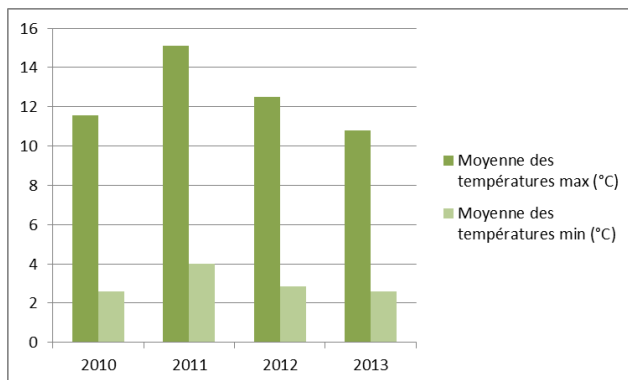
"Contrat limitation du campagnol terrestre"

Bilan de la campagne de lutte printemps 2013

Superficie du contrat : 2340 ha

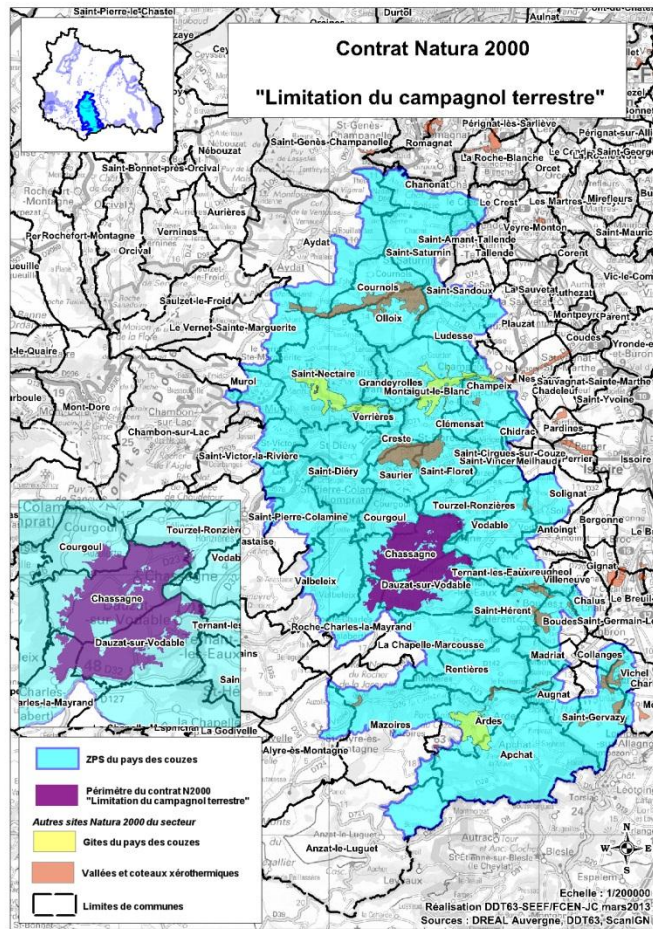
Date de piégeage : 26 mars au 10 mai 2013

Météo : Pluvieuse, avec brouillard, quelques jours ensoleillés et quelques chutes de neige

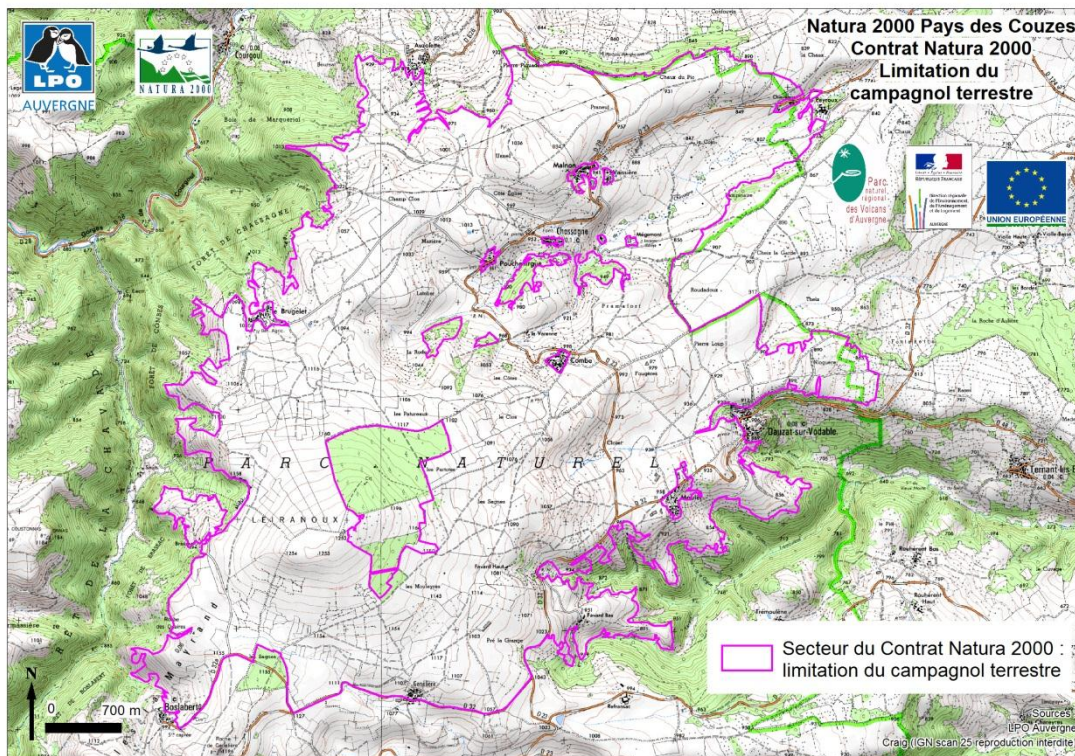


Graphique : Température, précipitation et ensoleillement des mois de janvier à mai 2010 à 2013 à Clermont-Ferrand (63),
données Meteociel.fr

Nombre de piégeurs : Deux (Cyril Boyer et Pascale Merly, de l'entreprise Boyer Cyril).

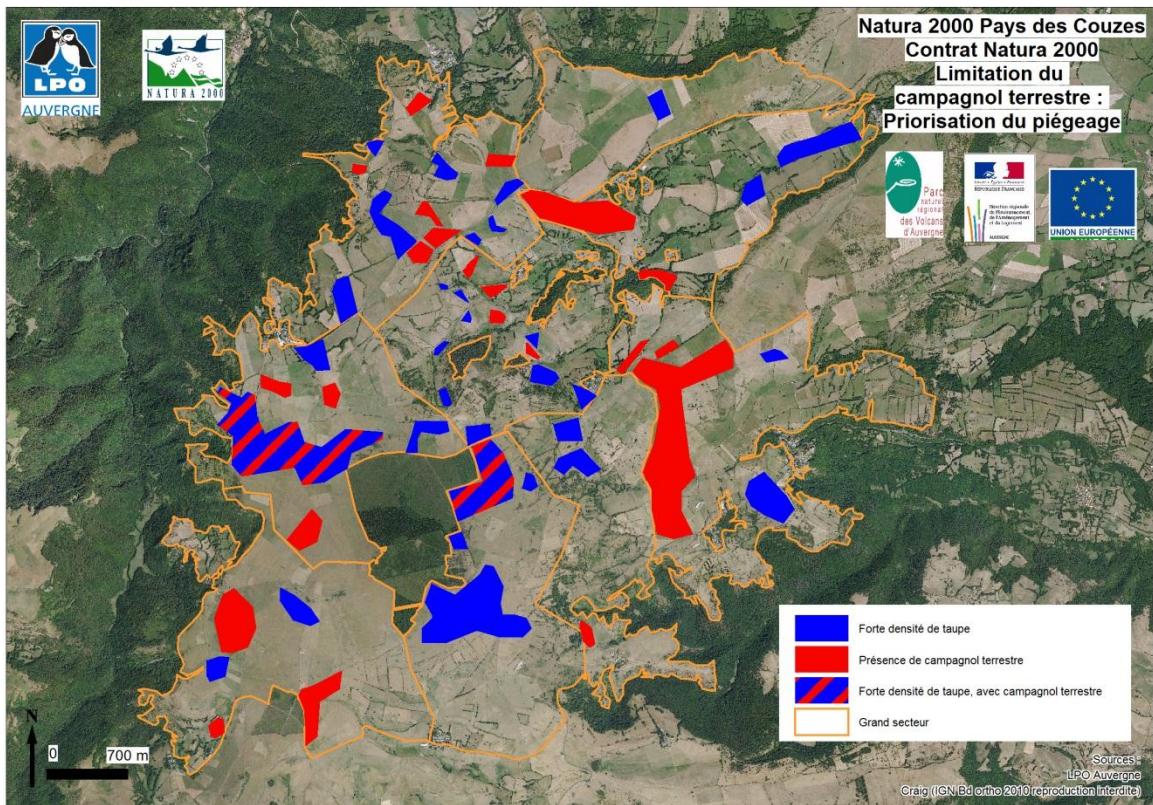
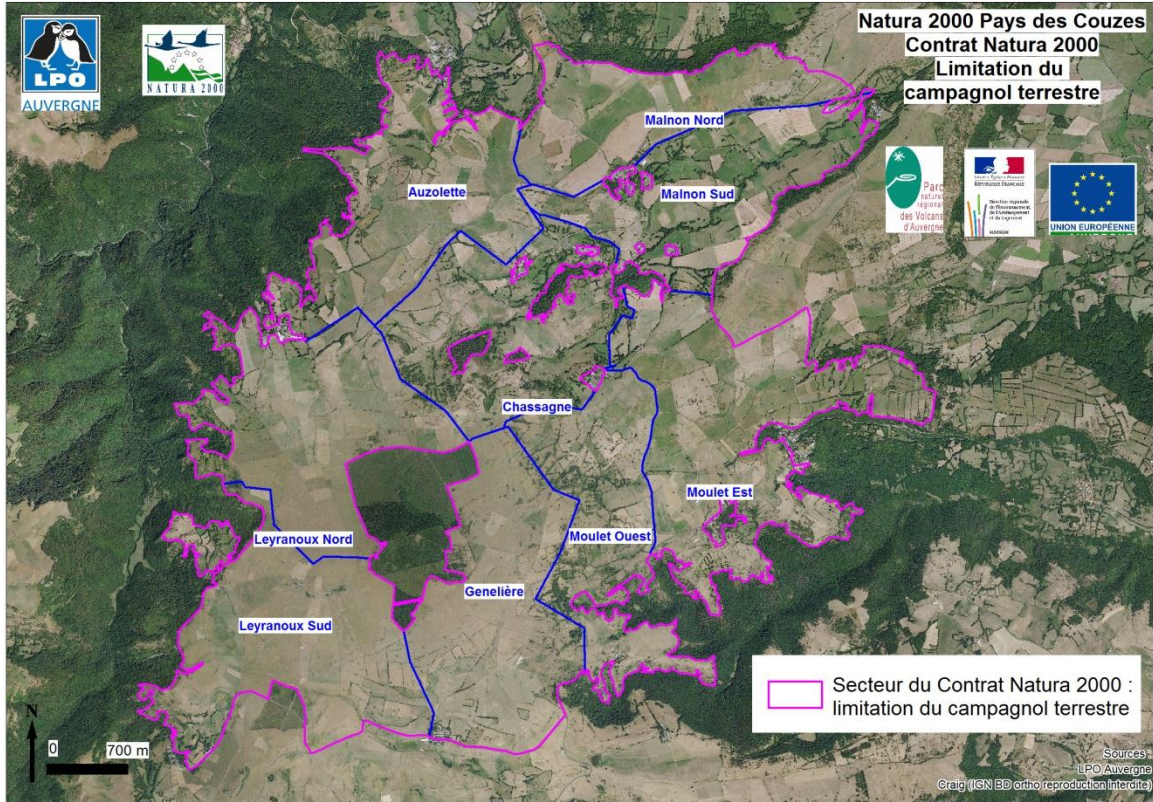


Secteurs :



AGIR pour la BIODIVERSITÉ AUVERGNE





Technique :

Sur chaque secteur, un passage en voiture ou à pieds (dans les endroits inaccessibles) est réalisé par la structure animatrice afin de repérer les foyers de Taupe et de Campagnol terrestre. Ceci permet de définir les zones prioritaires à piéger (parcelles avec présence de Campagnol terrestre avérée ou densité de taupinières importante). L'ordre des passages sur les secteurs a été : Malnon nord et sud, Moulet est, Moulet ouest, Chassagne, Auzolette, Leyranoux sud et nord. Lors de ces passages, la présence du campagnol s'est révélée par la présence de foyer isolé, voir quelques foyers localisés dans une parcelle, mais jamais de nombreux foyers disjoints ou contigus (ce qui correspond à absence ou présence faible des cartes du « Bulletin Santé du Végétal – Auvergne - Prairie - Campagnols Terrestres »).

La structure animatrice transmet les parcelles à piéger aux piégeurs et avertit les agriculteurs du secteur concerné du passage de ces derniers trois ou quatre jours avant leur intervention. A cette occasion, les agriculteurs sont de nouveau encouragés à passer l'ébouseuse sur leur parcelle.

La météo très humide et froide assez tard dans la saison n'a pas permis aux agriculteurs de passer l'ébouseuse en temps voulu, cela aurait fait diminuer leur rendement en abimant l'herbe et en repoussant son développement.



Lors du piégeage les monticules frais sont repérés. Trois à dix pièges sont installés en fonction de la taille de la tâche. Les pièges sont déposés le matin. Deux relevés sont assurés, si le piège a attrapé un campagnol ou une taupe il est disposé au même endroit ; s'il est déclenché mais qu'il n'a rien attrapé, il est déplacé. Au troisième relevé les pièges sont récupérés.



Piégeurs



Piège posé



Piège déclenché



Piège avec taupe capturée



Camagnol terrestre piégé

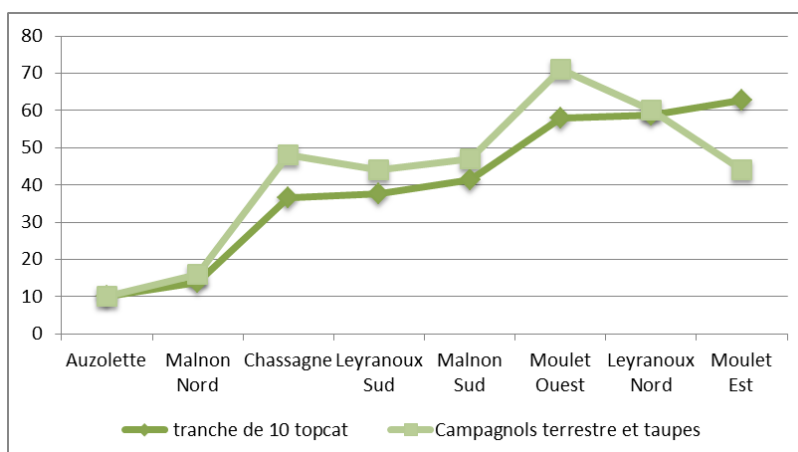
Matériel utilisé par les piégeurs :

Piège topcat	140
Plantoir	3
Sonde	3
Porte pièges	1
Piège putange	140
Sachet de 10 tentes	4
Clé pince	4

Bêche	2
Binette	2
Râteau	1
Piquet de repérage par 25	16
Caisse	3
Sacs à dos	2
Paire de gants	6

Résultats :

Secteur	Nombre de topcat	Camagnol terrestre	Taupe
Auzolette	100	5	5
Chassagne	366	27	21
Leyranoux Nord	589	35	25
Leyranoux Sud	377	27	17
Malnon Nord	139	6	10
Malnon Sud	415	32	15
Moulet Est	628	34	10
Moulet Ouest	580	48	23
<i>Total général</i>	<i>3194</i>	<i>214</i>	<i>126</i>



Taux de capture des pièges Topcat : 10,6% (n=3194) Putange : 7,5% (n=106)	Répartition des prises dans les pièges topcat (n=340) Campagnol terrestre : 62,9% Taupe : 37,1%
--	--

L'utilisation des pièges putange a été arrêtée rapidement car ils ont un taux de réussite plus faible, que leur mise en place est beaucoup plus longue (moins d'une minute pour le topcat, environ 5 minutes pour le putange) et que leur contrôle est beaucoup plus difficile (il faut les déterrer contre une observation visuelle pour les topcat).

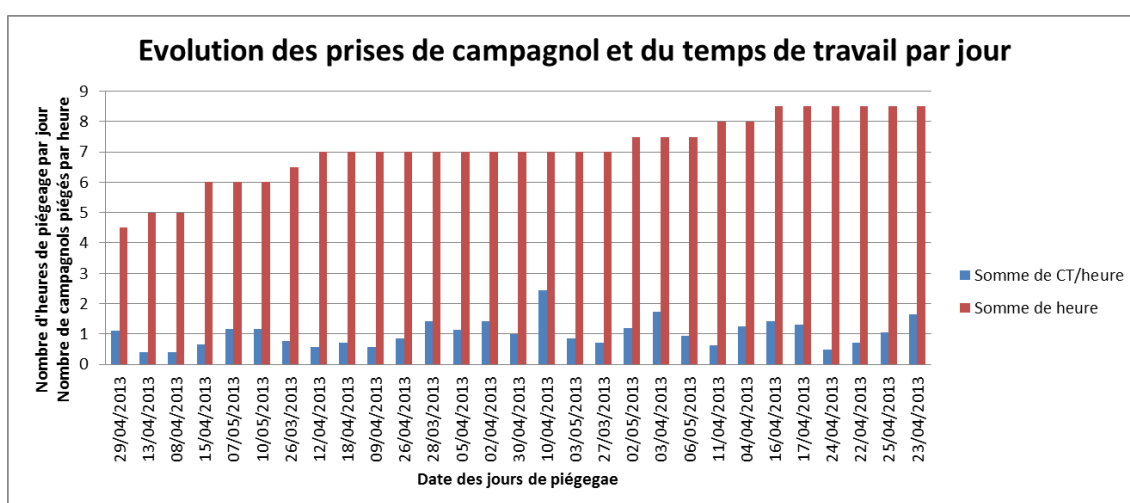
Les résultats exposés si dessus semblent cohérents au regard des résultats obtenu par le plan de lutte contre les campagnols terrestres de la communauté de communes du briançonnais qui utilise le piégeage comme méthode de lutte.

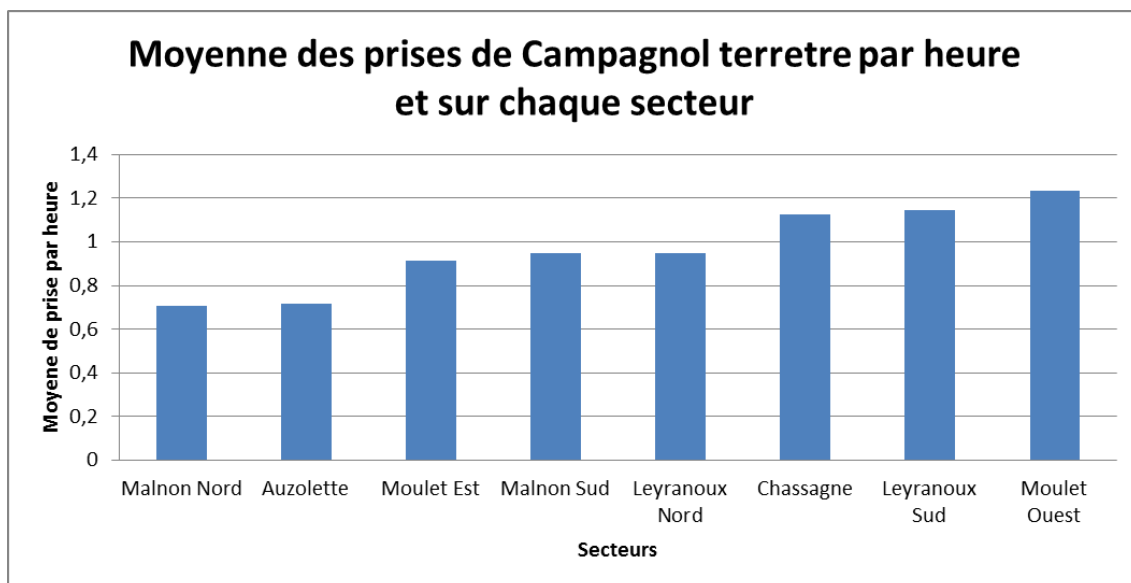
Printemps 2011 Taux de capture des pièges : 12,3% Pourcentage de campagnols terrestres piégés (sur la somme des campagnols terrestre et des taupes) : 92,2%	Printemps 2012 Taux de capture des pièges : 8,4% Pourcentage de campagnols terrestres piégés (sur la somme des campagnols terrestre et des taupes) : 44%
--	---

Ces résultats ont été obtenus grâce au compte rendu des campagnes de piégeage des printemps 2011 et 2012 du plan de lutte contre les campagnols terrestres de la communauté de communes du briançonnais.

A partir des résultats de ces 3 campagnes de piégeage et en supposant que les piégeurs de ces deux territoire ont la même efficacité, nous pouvons constater que la probabilité d'attraper un campagnol terrestre est corrélée à la part des campagnols terrestres sur celle des taupes piégées.

Sur les parcelles piégées, il y a toujours eu les deux espèces piégées, cela correspond à un faible taux d'infestation car lors des pullulations les taupes quitte les parcelles concernées et les densités de campagnols peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus à l'hectare même dépasser le millier.





Le nombre de campagnols terrestres attrapés par heure est en moyenne de 1,02 ; le minimum est de 0,40 (réalisé sur Moulet est le 8 avril et sur Malnon sud le 13 avril) et le maximum est de 2,43 (atteint sur Moulet ouest le 10 avril).

Conclusion :

Au printemps prochain l'ordre de passage sur les secteurs sera différent (Malnon, Auzolette, Chassagne, Moulet et Leyranoux) afin de mieux s'adapter à la pousse de l'herbe moyenne du secteur qui varie en fonction de l'altitude, de orientations, de la densité des prairies de fauche, de prairies ensilées ou enrubannées.

Des sous-secteurs seront déterminés pour la prochaine campagne de piégeage afin d'affiner le suivi des populations de campagnols et de taupes.

Afin d'optimiser les journées des piégeurs une trentaine de pièges topcat supplémentaires auraient été intéressants, de même que trois caisses supplémentaires auraient été utiles. Autant de pièges Putange n'auraient pas été nécessaires. Les piquets de repérage sont performants.

Lors de l'été 2013, un certain nombre des perchoirs seront installés. Les nichoirs à chouettes devront être installés avant février 2014.

A partir de l'automne prochain un suivi de l'infestation par le Campagnol terrestre (la méthode de comptage sera celle définie à article 5 de l'arrêté préfectoral 12/01381 du 5 juillet 2012) sera réalisé sur une parcelle de chacun des grands secteurs. Le choix de ces parcelles se portera sur celles ayant des indices de présence du campagnol terrestre au printemps 2013, en partant de l'hypothèse que ces parcelles soient indicatrices de la présence du campagnol terrestre mais pas représentatives de l'ensemble des parcelles du contrat.